

Vivium Main Fund EB (branche 21)

INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Informations sur le site internet relatives aux produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales

v.2023.01

Tables des matières

1. Résumé	2
2. Sans objectif d'investissement durable	3
3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	3
4. Stratégie d'investissement	3
5. Proportion d'investissements	6
6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	6
7. Méthodes relatives aux caractéristiques environnementales ou sociales	7
8. Sources et traitement des données	10
9. Limites aux méthodes et aux données	10
10. Diligence raisonnable	11
11. Politiques d'engagement	11

I. Résumé

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. P&V s'engage à investir de manière responsable en intégrant activement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (Environmental, Social and Governance ou « ESG ») dans la sélection d'investissements et son processus de suivi continu dans toutes les catégories d'actifs.

Les caractéristiques environnementales ou sociales suivantes sont promues dans ce produit :

- Ce produit promeut des garanties environnementales ou sociales en appliquant des critères d'exclusion en ce qui concerne les produits et les pratiques commerciales qui sont préjudiciables à la société et incompatibles avec les stratégies d'investissement durables.
- Ce produit favorise le respect et la conduite des activités commerciales conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs mondiaux de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Ce produit promeut les investissements dans des obligations vertes, sociales, durables et/ou liées au développement durable utilisées pour financer des projets environnementaux et sociaux.
- Ce produit favorise l'investissement dans des entreprises ayant un programme de réduction du carbone.
- Ce produit favorise l'investissement dans les prêts hypothécaires verts pour des logements écoénergétiques.
- Ce produit favorise les investissements directs dans les bâtiments écoénergétiques.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales en ce sens qu'il intègre les enjeux ESG dans ses choix d'investissement. Cette intégration ESG pour les actifs gérés en interne repose sur 3 piliers :

- Évaluer : avec l'aide de spécialistes ESG internes et externes, nous évaluons le profil de durabilité de chaque investissement
- Exclure : exclure les investissements qui ne sont pas fondamentalement alignés sur nos principes de durabilité
 - o Les produits nocifs incluent généralement ceux qui menacent la santé humaine
 - o Les services nocifs ciblent souvent les populations ou ressources vulnérables
 - o Les pratiques commerciales préjudiciables peuvent être déloyales, trompeuses ou menaçantes, telles que la corruption ou le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.
- Engager : collaborer avec les émetteurs lorsque nous pensons qu'un émetteur doit gérer ou réduire certains risques ESG.

Pour les actifs gérés par des gestionnaires d'actifs tiers, une diligence raisonnable est appliquée pour s'assurer que ces gestionnaires ont mis en place des politiques ESG similaires. Ceci est renforcé par l'exigence pour ces managers d'être signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN Principles for Responsible Investment ou « UN PRI ») ou d'une charte ESG similaire.

La proportion d'investissements (internes et externes) qui seront soumis à cette politique d'investissement ESG sera d'au moins 70%. Il est attendu que ce que cette proportion augmente avec le temps.

Notre gouvernance ESG implique un suivi permanent des indicateurs de durabilité et des incidents ESG. Lorsque cela s'avère possible et en fonction de la classe d'actifs, les progrès ESG sont rapportés sur une base trimestrielle, afin de garantir l'identification rapide des problèmes ESG potentiels. Pour les actifs gérés en externe, le suivi est effectué par les asset managers tiers. Au cours de la phase de diligence raisonnable de chaque organisme de placement, les politiques de suivi sont examinées de manière détaillée afin de garantir leur conformité aux normes du marché.

Les méthodologies suivantes sont utilisées pour mettre en œuvre la stratégie ESG :

- Implication des produits de Sustainalytics dans les activités controversées
- Controverses ESG d'entreprise de Sustainalytics
- Risque ESG d'entreprise de Sustainalytics
- Indicateur de gouvernance d'entreprise de Sustainalytics
- Pacte mondial des Nations Unies
- SBTi
- Risque ESG souverain Sustainalytics
- Liste des juridictions de l'UE non-coopérantes dans le domaine fiscal
- L'Accord de Paris sur le changement climatique
- Freedom House – Freedom in the World
- Principes ESG de l'ICMA en matière d'obligations
- Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI)
- Classification SFDR

Les principaux fournisseurs de données tiers sont Sustainalytics Global Access, Morningstar Direct et Bloomberg. La qualité des données de chaque fournisseur est analysée au cours des évaluations de diligence raisonnable, qui comprennent l'analyse de la méthodologie des données et l'évaluation de la couverture. La plupart des données utilisées pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales sont estimées.

Les principales limitations des méthodes et des données sont la disponibilité, la qualité et la comparabilité des données. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs de données soient en mesure d'améliorer la qualité des données, de stabiliser les méthodologies au fil du temps et d'atténuer certaines de ces limitations. Nos objectifs environnementaux et sociaux sont liés à des indicateurs plus matures. La divulgation et les méthodologies sont plus avancées dans ces domaines et nous pouvons donc évaluer une grande partie de l'univers d'investissement pour pouvoir effectuer des filtres et des exclusions.

Avant d'investir, dans le cadre de la politique ESG standard, les équipes d'investissement assument la responsabilité de mener une diligence raisonnable approfondie en évaluant les facteurs ESG et en intégrant cette analyse dans leurs jugements d'investissement. La diligence raisonnable ESG effectuée est soumise au contrôle du comité concernant la mise en œuvre et la conformité permanente à la politique ESG interne.

P&V occupe une position unique pour favoriser la durabilité et mettre en œuvre des principes d'investissement responsable afin de générer des rendements positifs pour la société grâce à une propriété active. Les équipes d'investissement chercheront à s'engager auprès des sociétés sur les questions ESG en vue d'influencer positivement leur comportement.

2. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. En intégrant des facteurs ESG dans le processus d'investissement, P&V vise à :

- réduire le profil de risque et protéger la valeur des investissements
- veiller à ce que les entreprises et les actifs dans lesquels nous investissons respectent, et potentiellement profitent, aux investisseurs, à la société et à l'environnement.

3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

P&V s'engage à investir de manière responsable en intégrant activement un large éventail de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection et de suivi continu des investissements dans toutes les différentes catégories d'actifs pour ses investissements gérés en interne. Les caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques considérées, et donc promues par le produit, dépendent de l'importance relative de chaque type de classe d'actifs. Ces caractéristiques sont dérivées des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD des Nations Unies).

Les caractéristiques écologiques ou sociales suivantes sont promues dans ce produit :

- Ce produit promeut des garanties environnementales ou sociales en appliquant des critères d'exclusion en ce qui concerne les produits et les pratiques commerciales qui sont préjudiciables à la société et incompatibles avec les stratégies d'investissement durables.
- Ce produit favorise le respect et la conduite des activités commerciales conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs mondiaux de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Ce produit promeut les investissements dans des obligations vertes, sociales, durables et/ou liées au développement durable utilisées pour financer des projets environnementaux et sociaux.
- Ce produit favorise l'investissement dans des entreprises ayant un programme de réduction du carbone.
- Ce produit favorise l'investissement dans les prêts hypothécaires verts pour des logements écoénergétiques.
- Ce produit favorise les investissements directs dans les bâtiments écoénergétiques.

Pour les placements gérés par des asset managers tiers, ces caractéristiques diffèrent en fonction de la stratégie d'investissement sous-jacente. Les fonds se concentreront sur un ou plusieurs éléments des ODD des Nations Unies.

4. Stratégie d'investissement

Ce produit vise à atteindre un rapport risque/rendement optimal en tenant compte de la diversification, du rendement attendu, du risque d'investissement, de la volatilité et de la corrélation entre les différents placements. Pour ce faire, nous investissons dans des actifs par l'intermédiaire d'un large éventail de marchés publics et privés qui sont en partie gérés en interne et en partie par des asset managers tiers, tout en promouvant activement les caractéristiques environnementales ou sociales.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales en ce sens qu'il intègre les enjeux ESG dans ses choix d'investissement. Cette intégration ESG repose sur 3 piliers :

- Évaluer : avec l'aide de spécialistes ESG internes et externes, nous évaluons le profil de durabilité de chaque investissement
- Exclure : exclure les investissements qui ne sont pas fondamentalement alignés sur nos principes de durabilité
 - o Les produits nocifs incluent généralement ceux qui menacent la santé humaine
 - o Les services nocifs ciblent souvent les populations ou ressources vulnérables
 - o Les pratiques commerciales préjudiciables peuvent être déloyales, trompeuses ou menaçantes, telles que la corruption ou le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

- Engager : collaborer avec les émetteurs lorsque nous pensons qu'un émetteur doit gérer ou réduire certains risques ESG.

Investissements gérés en interne

Investissements en obligations d'entreprises et en parts

Pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit, une série de critères contraignants est appliquée à la sélection des actifs sous-jacents, dans le cadre du processus de décision.

- La stratégie vise à éviter les risques ESG importants et non contrôlés et les pertes financières potentielles qui accompagnent ces risques. Une évaluation quantitative du risque global en matière de durabilité de chaque entreprise est examinée ; les entreprises qui sont clairement à la traîne dans leur secteur, en termes de risque ESG mesuré par Sustainalytics, ne sont pas éligibles à l'investissement.
- Une politique d'exclusion appliquera des filtres pour exclure les investissements directs en fonction de leur implication dans certaines activités. Les sociétés sont exclues si elles sont exposées aux activités suivantes :
 - o Produits ou services liés au tabac
 - o Divertissement pour adultes
 - o Opérations, produits et services de jeux de hasard
 - o Marché militaire : armes et produits ou services militaires non liés à des armes
 - o Armes controversées
 - o Extraction d'énergie de schiste
 - o Forage arctique
 - o Extraction de charbon thermique
 - o Production d'électricité à partir de charbon thermique : exclue de l'investissement à l'exception des obligations ESG. Étant donné que ces entreprises ont des besoins en capital élevés pour passer de la production d'électricité à base de charbon aux technologies vertes, il est essentiel, pour réaliser la transition énergétique, d'aider à financer ces entreprises dans ce processus de transition.
- Notre stratégie carbone se concentre sur l'engagement d'une entreprise en matière d'objectifs scientifiques de réduction du carbone (Science Based Targets initiative ou « SBTi »). La politique de réduction des émissions de carbone de chaque entreprise est évaluée afin d'aligner le portefeuille sur notre engagement zéro carbone net. Les investissements sont divisés en 3 catégories :
 - o Entreprises qui n'ont aucune émission nette de carbone
 - o Entreprises ayant des objectifs publics de réduction du carbone : pour ces entreprises, les progrès seront suivis afin de garantir l'alignement sur leurs engagements de réduction
 - o Entreprises n'ayant pas d'objectif de réduction de l'empreinte carbone : l'engagement sera utilisé et si aucun progrès ne peut être réalisé, l'entreprise ne sera plus éligible à d'autres investissements.

Une partie du portefeuille sera investie dans des obligations ESG dédiées, qui permettent aux entreprises d'aligner leur stratégie commerciale sur les objectifs ESG. Ces instruments sont étroitement liés aux activités de financement qui atteignent un objectif de durabilité spécifique. Par le biais d'une analyse préalable à l'investissement, l'équipe d'investissement tente de comprendre l'impact à long terme du financement des émetteurs sur sa performance environnementale ou sociale. Afin d'établir l'admissibilité et d'éviter le « greenwashing », il est procédé à une vérification de l'harmonisation avec les principes de l'ICMA en matière d'obligations, élaborés par l'International Capital Market Association. Afin de garantir davantage la qualité des caractéristiques de durabilité de l'investissement, une évaluation tierce est prise en compte pour chaque investissement. Il s'agit notamment d'évaluer les critères retenus pour l'obligation, notamment si les actions définies sont appropriées ou admissibles. Il existe 2 catégories de placements :

- Les obligations vertes, de transition, sociales et de durabilité sont axées sur le niveau du projet. Ce concept d'obligation lié à l'utilisation des produits s'applique aux projets de financement ou de refinancement qui répondent aux critères de durabilité
 - o Obligations vertes : les fonds de ces obligations sont engagés dans des projets environnementaux ou climatiques.
 - o Obligations de transition : les fonds de ces obligations ciblent les émetteurs bruns, c'est-à-dire ceux qui ont actuellement une empreinte carbone élevée, qui passent à des activités commerciales plus écologiques.
 - Obligations sociales : les fonds sont engagés dans des projets à impact social.
 - Obligations durables : les fonds sont engagés dans un mélange de projets à impact social et écologique. Ces projets peuvent également être alignés sur les ODD des Nations Unies.
- Les obligations liées au développement durable reflètent l'engagement au niveau de l'émetteur ou de l'entreprise. Elles sont émises avec des objectifs de performance de durabilité (SPT) spécifiques, qui contiennent des indicateurs clés de performance (KPI). En cas d'omission du SPT, l'obligation fait l'objet d'un « step-up », ce qui signifie que les intérêts de l'obligation augmentent.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance de nos sociétés émettrices s'inscrit dans notre politique ESG de la manière suivante :

- Évaluation : un indice de risque de gouvernance dédié, compilé par Sustainalytics, est utilisé pour évaluer les pratiques de gouvernance d'entreprise d'une entreprise.
- Exclusion : la vérification des pratiques de bonne gouvernance s'effectue en examinant les investissements dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, ce qui garantit que les entreprises harmonisent leurs stratégies et leurs opérations avec dix principes universels dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les investissements d'émetteurs non conformes sont exclus de l'investissement.
- Exclusion : l'implication dans des incidents/événements pouvant présenter un risque commercial ou de réputation en raison de l'impact potentiel sur toutes les parties prenantes, l'environnement ou les opérations de l'entreprise est analysée. La bonne gouvernance fait l'objet d'une analyse des controverses. Les allégations varient en fonction de leur gravité, où les sociétés ayant le score de gravité de la controverse le plus élevé seront exclues de l'investissement.

Obligations d'État

Historiquement, les investissements en obligations d'État n'étaient pas pris en compte lors de l'application d'une démarche de durabilité pour promouvoir les caractéristiques environnementales ou sociales. Aujourd'hui encore, l'inclusion dans la législation au niveau européen est limitée. Les obligations souveraines ne sont explicitement pas couvertes par la réglementation actuelle en matière de taxonomie, et les principaux indicateurs d'impact négatif tels que décrits par la réglementation SFDR sont limités et ne sont pas sans contestation. Cela ne signifie pas qu'une approche rigoureuse des investissements responsables en obligations d'État est impossible.

- La clé de notre processus d'évaluation est le modèle d'analyse des risques pays de Sustainalytics qui aide à intégrer les caractéristiques environnementales ou sociales dans la sélection des investissements. Cela permet à l'équipe d'investissement d'éviter les émetteurs présentant des profils de risque ESG élevés.
- Une seconde couche d'intégration est réalisée par un écran d'exclusion basé sur l'engagement de chaque émetteur envers des principes fondamentaux. L'équipe de gestion exclut les émetteurs d'obligations d'État qui
 - o ont été sanctionnés par l'UE ou l'ONU ;
 - o n'ont pas signé l'Accord de Paris vers une société à faible émission de carbone ;
 - o n'ont pas d'évaluation « positive » de la liberté de l'ONG Freedom House, basée sur des indicateurs de droits politiques et de liberté civile ;
 - o apparaissent sur la liste des juridictions non coopératives de l'UE à des fins fiscales, pour promouvoir et imposer des mécanismes de bonne gouvernance fiscale et lutter contre la fraude, l'évasion et l'évitement fiscaux.

Pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris ainsi que l'agenda 2030 des Nations Unies pour les objectifs de développement durable, d'importants financements publics seront nécessaires en plus des investissements du secteur privé. Une partie du fonds sera donc investie dans les différentes catégories d'obligations durables dédiées afin d'aider les émetteurs souverains à réaliser ces obligations.

Espèces et dépôts

Dans la mesure du possible, les banques utilisées pour les comptes de trésorerie ainsi que pour les dépôts sont examinées pour détecter les controverses et le profil de risque ESG global.

Investissements dans des prêts hypothécaires

Pour les prêts hypothécaires aux Pays-Bas gérés par notre partenaire externe, les attestations EPC sont prises en compte dans le processus d'examen des prêts afin d'améliorer la performance énergétique globale de la gamme.

Investissements immobiliers

Pour maintenir la valeur des actifs à long terme, il est essentiel de prendre en compte les questions environnementales. Par conséquent, l'approche ESG est prise en compte dans la gestion du portefeuille existant et sera prise en compte dans la sélection des investissements futurs pour mesurer les risques émergents en matière de durabilité et mieux apprécier les nouvelles opportunités en matière de durabilité.

La gestion patrimoniale des actifs existants est réalisée en concertation avec le gestionnaire, les équipes de maintenance et les équipes techniques. Cela comprend une évaluation approfondie de questions telles que les économies d'énergie, la consommation d'eau et la gestion des déchets. Plusieurs domaines d'amélioration sont identifiés et exploités pour améliorer le profil de durabilité de chaque bâtiment. Exemples d'actions de rénovation entreprises pour réaliser cette ambition :

- Diagnostiquer et contrôler la performance énergétique des bâtiments (PEB) de notre parc immobilier par l'intermédiaire de contrats de performance énergétique.
- Remplacement d'équipements énergivores par des équipements plus écoénergétiques (p. ex., chaudières, installation d'éclairage LED, refroidissement, etc.).
- Amélioration de la performance thermique des bâtiments pendant les travaux.
- Mise en place d'un registre d'énergie et d'outils afin de mesurer les consommations réelles dans les bâtiments, et ce, pour identifier les axes d'amélioration et mesurer les performances.
- Analyser le risque locataire en collaboration avec les autres équipes d'investissement

Pour les nouveaux investissements, une diligence raisonnable approfondie en matière de durabilité est mise en œuvre lors de l'acquisition. Celle-ci tiendra compte, entre autres, du potentiel d'économies d'énergie et d'eau ainsi que du risque en matière de durabilité des locataires. En ce qui concerne l'approche de certification environnementale, une certification externe (p. ex, Breeam) sera obtenue.

Investissements gérés par des asset managers tiers

Le gestionnaire évalue la prise en compte des critères ESG et les normes internationales en matière de développement durable auxquelles il adhère. Nous nous efforçons de travailler avec des managers signataires de la charte des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et, si ce n'est pas le cas, les managers sont tenus d'appliquer au moins une charte de durabilité similaire au cas où celle-ci est plus appropriée à la stratégie d'investissement sous-jacente. L'équipe de gestion évaluera, dans la mesure du possible, la force de la démarche d'un gestionnaire en matière d'intégration des critères ESG et prendra des mesures d'atténuation potentielles, si nécessaire.

5. Proportion d'investissements

Ce produit n'a pas de proportion minimale de placements durables. Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

La proportion d'investissements (internes et externes) qui seront soumis à la politique d'investissement tel que détaillé à l'article 28 sera d'au moins 70%. Il est attendu que ce que cette proportion augmente avec le temps. La proportion de 30% d'investissements non couverts concerne :

- les prêts et participations internes ;
- les émetteurs corporate et souverains non couverts par Sustainalytics ;
- l'historique des hypothèques pour lesquelles aucune donnée ESG n'est disponible ;
- les produits dérivés : le produit peut investir dans des instruments dérivés pour atteindre ses objectifs d'investissement, diversifier le portefeuille, assurer la gestion de la liquidité et assurer la couverture des risques.

La proportion d'investissements indirects liés aux instruments dérivés est faible, car les instruments dérivés sont principalement utilisés à des fins de couverture et ne remplacent pas les intérêts économiques directs dans des sociétés ou des actifs.

La proportion d'investissements répartis entre des investissements directs et des investissements gérés par des asset managers externes n'est pas fixée dans le temps et dépend des circonstances du marché et des opportunités d'investissement. Les limites d'investissement sont actuellement les suivantes :

- Gestion interne : entre 75 et 100%
- Actifs gérés en externe : entre 0 et 25%

6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Investissements gérés en interne

Notre gouvernance en matière de durabilité implique un suivi permanent des indicateurs de durabilité et des incidents ESG. Lorsque cela s'avère possible et en fonction de la classe d'actifs, les progrès ESG sont rapportés sur une base trimestrielle, afin de garantir l'identification rapide des problèmes ESG potentiels.

Sustainalytics, prestataire de services d'études ESG, analyse quotidiennement les actualités relatives aux incidents critiques en matière d'ESG concernant tous nos investissements dans des actions malhonnêtes, des obligations d'entreprises et des obligations souveraines. L'outil passe en revue plus de 50 000 articles de presse par jour afin de trouver des informations ESG spécifiques relatives à nos sociétés. L'équipe de gestion analyse ces examens et collabore avec le Comité de durabilité en fonction de la gravité des incidents.

La liste des restrictions d'investissement liées aux critères ESG est régulièrement mise à jour et appliquée directement aux procédures de contrôle des investissements du portefeuille. Les exclusions de titres fondées sur les critères contraignants de la stratégie d'investissement s'appliquent à la fois au moment de l'achat d'une position et pendant la détention de la position dans le portefeuille.

Le département Risk Management est responsable de l'application des mesures de contrôle (risque ex-post) nécessaires à l'application effective des listes d'exclusion dans le portefeuille-titres.

En cas de détérioration du profil ESG d'une société pendant la période de détention, entraînant une violation des restrictions d'investissement ESG, le Comité de durabilité décidera de la meilleure façon de procéder en tenant compte de l'intérêt de l'investisseur, y compris de l'impact réglementaire, fiscal et financier.

Investissements gérés par des asset managers tiers

Le suivi est assuré par les asset managers. Au cours de la phase de diligence raisonnable de chaque organisme de placement, les politiques de suivi sont examinées de manière détaillée afin de garantir leur conformité aux normes du marché. Les managers

qui respectent les normes les plus strictes sont en outre assurés par leur statut de signataire UN PRI (ou autre charte similaire en matière de développement durable). Par ailleurs, P&V dialogue régulièrement avec les managers de ces OPC sur toutes les questions liées aux critères ESG.

Si le suivi devait entraîner la non-conformité d'un investissement dans un fonds, aucun autre investissement dans la stratégie impliquée des gestionnaires d'actifs ne serait autorisé. Si l'investissement est effectué par l'intermédiaire d'un organisme de placement à capital fixe, le désinvestissement se fera par l'intermédiaire d'un amortissement naturel du fonds, car il n'existe pas de marché public pour vendre l'investissement. Pour les organismes de placement ouverts, une procédure de vente sera lancée dans les 20 jours ouvrables.

7. Méthodes relatives aux caractéristiques environnementales ou sociales

Investissements gérés en interne

Implication des produits de Sustainalytics dans des activités controversées

Les indicateurs d'implication des produits de Sustainalytics mesurent l'engagement dans un éventail de produits, de services et d'activités commerciales. Pour les armes controversées, l'implication de l'entreprise est binaire : soit oui, soit non. Pour les autres paramètres de participation, l'implication des produits est représentée au niveau de l'entreprise sous la forme d'une fourchette de revenus. Sustainalytics évalue l'implication directe du produit dans la production, la fabrication ou l'exploitation d'un produit, ainsi que l'implication indirecte dans la distribution ou la vente de produits et services connexes. Les données au niveau de l'entreprise pour les indicateurs d'implication des produits sont mises à jour chaque mois sur la base des données les plus récentes de l'entreprise. Pour calculer la conformité, l'équipe d'investissement applique un filtrage avec une limite de 5%.

- Divertissements pour adultes : % des revenus provenant des divertissements pour adultes. Cela inclut les producteurs de films pour adultes, les cinémas qui présentent des films pour adultes, les magazines de divertissement pour adultes et la diffusion de divertissements pour adultes.
- Armes controversées : évaluer si les sociétés tirent des revenus de la fabrication d'armes controversées ou de composants ou de services associés. Les armes controversées comprennent les mines antipersonnel, les armes biologiques et chimiques, les armes à sous-munitions, les munitions à l'uranium appauvri, les armes nucléaires et les armes au phosphore blanc.
- Jeux de hasard : % du chiffre d'affaires des jeux de hasard. Il s'agit notamment des entreprises qui proposent des services de jeux d'argent (exploitation de casinos, loteries, livres, jeux d'argent en ligne, etc.), des produits/services de jeux de hasard (machines à sous et autres dispositifs de jeux de hasard) ou des produits/services qui étayent les opérations de jeux de hasard.
- Contrats militaires : % des recettes provenant de la fabrication d'armes ou de composants d'armes ou de la fourniture de produits ou de services sur mesure à l'armée ou à l'industrie de la défense.
- Charbon thermique : % du chiffre d'affaires généré par l'extraction de charbon thermique ou la fourniture de produits ou services étayant l'extraction de charbon thermique. % de la capacité installée pour la production d'électricité à partir de charbon thermique.
- Produits dérivés du tabac : % des recettes provenant des produits dérivés du tabac, y compris les cigarettes, les cigares, le tabac, les cigarettes électroniques, le papier utilisé par les consommateurs pour rouler des cigarettes, les filtres, le tabac à priser, etc. Cela inclut les fabricants, détaillants et distributeurs de produits dérivés du tabac, ainsi que les entreprises fournissant des produits ou services liés au tabac.
- Forage arctique : % du chiffre d'affaires généré par l'exploration pétrolière et gazière dans les régions arctiques offshore.
- Sables bitumineux : % du chiffre d'affaires provenant de l'extraction des sables bitumineux.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

Controverses ESG d'entreprise de Sustainalytics

Sustainalytics fournit une évaluation des controverses à l'aide de filtrages de l'actualité issue de plus de 60 000 sources. Un rapport d'information sur la faute présumée ou réelle d'un émetteur est évalué afin de déterminer l'impact pour les parties prenantes et le risque de réputation dans les 48 heures suivant l'événement. Sustainalytics évalue 10 domaines thématiques différents sur une échelle de notation de 0 à 5, 5 étant le plus grave. Les controverses peuvent provenir de trois grands axes : l'environnement, les affaires sociales et la bonne gouvernance :

- Environnement : opérations, chaîne logistique et produits
- Social : employés, clients, fournisseurs, société et communautés locales
- Gouvernance : déontologie d'entreprise, bonne gouvernance et politique publique

Les entreprises ayant un score de controverse de Sustainalytics de 5 sont exclues.

Risque ESG d'entreprise de Sustainalytics

Les notations de risque ESG de Sustainalytics mesurent le degré de risque auquel la valeur économique d'une entreprise est exposée en raison de facteurs ESG. La notation indique dans quelle mesure les investissements sont exposés à des risques ESG qui ne sont pas suffisamment maîtrisés. Les notations de risque ESG sont une évaluation absolue du risque, de manière à ce que la production soit comparable entre les secteurs, les industries et les sous-secteurs. La notation du risque est établie mensuellement. Les entreprises qui se situent dans les 30% inférieurs de leur secteur sont exclues si leur score de risque est également supérieur au score de risque de marché moyen.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

Pacte mondial des Nations Unies

Les entreprises qui se rendent directement complices de violations des principales normes et conventions internationales, telles que décrites dans les principes du Pacte mondial des Nations Unies, sont exclues. Le Pacte mondial des Nations Unies est la plus grande initiative de durabilité des entreprises au monde. Il se compose d'un ensemble de principes internationalement reconnus qui englobent des questions importantes, telles que les droits humains, le travail, l'environnement et les pratiques anticorruption. Le statut de conformité d'une entité est fourni par Sustainalytics.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

Indicateur de gouvernance d'entreprise de Sustainalytics

La recherche sur la gouvernance d'entreprise (CGR ou Corporate Governance Research) de Sustainalytics évalue les structures, les usages et les pratiques de gouvernance des entreprises et leur aptitude à créer une valeur durable à long terme qui peut être fournie aux actionnaires et aux autres parties prenantes de manière juste et transparente.

Le référentiel CGR se décline en 6 enjeux clés de gouvernance d'entreprise :

1. Qualité et intégrité du Conseil/de la direction ;
2. Structure du Conseil ;
3. Propriété et droits des actionnaires ;
4. Rémunération ;
5. Audit et rapports financiers ; et
6. Gouvernance des parties prenantes.

SBTi

Les objectifs fondés sur la science offrent aux entreprises une voie clairement définie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), contribuant ainsi à prévenir les pires impacts du changement climatique et à pérenniser la croissance de l'entreprise. Les objectifs sont considérés comme « fondés sur la science » s'ils sont conformes à ce que la science du climat la plus récente juge nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat : limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

Risque ESG souverain de Sustainalytics

Les notations de risque pays de Sustainalytics évaluent la prospérité à long terme et les perspectives de développement économique d'un pays en évaluant la durabilité de sa gestion du capital naturel, humain et institutionnel. Sustainalytics évalue plus de 30 indicateurs pour noter trois domaines, correspondant aux piliers E, S et G. Parallèlement, une notation d'événement évalue les incidents susceptibles d'avoir un impact négatif, tels que la corruption de l'État ou les conflits violents. Afin de quantifier le niveau de risque, la notation combine deux dimensions : richesse et performance ESG.

- La richesse reflète la vulnérabilité d'un pays par rapport aux risques ESG. Elle est mesurée comme la valeur des actifs au sein d'un pays, telle que calculée par la Banque mondiale. Plus la richesse d'un pays est élevée, plus sa vulnérabilité aux risques ESG est faible.
- La performance ESG est une évaluation de la manière dont un pays gère les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance clés. Elle fournit une indication sur l'orientation de la richesse future de la région, ce qui signifie qu'une forte performance ESG indique que les actions de richesse sont susceptibles de s'améliorer, tandis qu'une faible performance ESG indique que les actions de richesse sont susceptibles de se détériorer. La performance ESG de chaque capital est déterminée à l'aide d'indicateurs socioéconomiques, d'une analyse des tendances et d'évaluations de tout événement significatif survenu dans le pays.

La notation du risque est établie mensuellement.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

Liste des juridictions de l'UE non-coopérantes dans le domaine fiscal

Pour être considérées comme coopérantes dans le domaine fiscal, les juridictions sont examinées sur la base de plusieurs critères :

Transparence fiscale

- Les juridictions doivent échanger des données fiscales avec tous les États membres de l'UE par l'intermédiaire d'un échange automatique d'informations fiscales (AEOI), soit par l'intermédiaire du dispositif commun de déclaration (CRS) établi par l'OCDE, soit par l'intermédiaire d'arrangements équivalents.
- Les juridictions doivent également être en mesure d'échanger des informations fiscales sur demande (EOIR).

- Les juridictions doivent être parties à la Convention multilatérale de l'OCDE sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale ou disposer d'un réseau d'ententes d'échange couvrant tous les États membres de l'UE.
- Le volet de la propriété effective sera intégré ultérieurement.

Fiscalité équitable

- Les juridictions ne doivent pas avoir adopté de mesures fiscales préférentielles préjudiciables.
- Les juridictions ne doivent pas faciliter les structures ou arrangements offshore visant à attirer des bénéficiaires sans activité économique réelle.

Mesures contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS)

- Les juridictions doivent s'engager à mettre en œuvre les normes minimales contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'OCDE, qui concernent les mesures fiscales préjudiciables, le chalandage fiscal, la déclaration pays par pays et le règlement des litiges.
- Les juridictions doivent recevoir des évaluations positives par des pairs pour l'implémentation efficace des normes minimales contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices concernant la déclaration pays par pays

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

L'Accord de Paris sur le changement climatique

L'Accord fixe des objectifs à long terme pour guider toutes les nations :

- Réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre pour limiter l'augmentation de la température mondiale au cours de ce siècle à 2 degrés Celsius tout en poursuivant les efforts visant à limiter encore l'augmentation à 1,5 degré
- Examiner les engagements des pays tous les cinq ans
- Fournir un financement aux pays en développement afin d'atténuer le changement climatique, renforcer la résilience et améliorer les capacités d'adaptation aux impacts climatiques.

L'Accord est un traité international juridiquement contraignant. Il incorpore des engagements de tous les pays à réduire leurs émissions et à collaborer pour s'adapter aux impacts du changement climatique et invite les pays à renforcer leurs engagements au fil du temps. L'Accord crée également un cadre pour un suivi et un reporting transparents des objectifs climatiques des pays. Il marque le début d'une transition vers un monde zéro émission nette. La mise en œuvre de l'Accord est également indispensable à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

Freedom House – Freedom in the World

Freedom House publie Freedom in the World, un rapport annuel mondial sur les droits politiques et les libertés civiles. La méthodologie du rapport dérive en grande partie de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Freedom in the World repose sur le principe que les normes de la déclaration s'appliquent à tous les pays et territoires, indépendamment de la situation géographique, de la composition ethnique ou religieuse ou du niveau de développement économique. Le rapport repose sur l'hypothèse que la liberté pour tous est plus facilement atteinte dans les sociétés démocratiques libérales. Freedom in the World évalue les droits et libertés réels dont jouissent les individus, plutôt que les gouvernements ou leurs performances. Les acteurs étatiques et non étatiques, y compris les insurgés et autres groupes armés, affectent les droits politiques et les libertés civiles. Freedom House estime que les garanties juridiques des droits ne sont pas suffisantes pour permettre le respect de ceux-ci sur le terrain. Même si les lois et les usages sont pris en compte dans la notation, l'accent est davantage mis sur l'implémentation.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

Principes ESG de l'ICMA en matière d'obligations

L'ICMA (International Capital Market Association) fournit le principal cadre mondial pour l'émission d'obligations durables. Cette structure propose aux sociétés émettrices des orientations sur les composantes clés à suivre pour émettre une obligation crédible, y compris des recommandations sur la divulgation et le reporting. Il existe 4 cadres différents en fonction du type d'alignement sur la durabilité.

Les obligations vertes, sociales et durables sont tout type d'instrument obligataire dont le produit sera uniquement affecté à des projets environnementaux et sociaux admissibles ou à une combinaison des deux :

- Obligations vertes : instrument obligataire dont le produit sera uniquement affecté au financement ou au refinancement de projets présentant des avantages environnementaux évidents. Parmi les projets écologiques admissibles figurent les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la prévention et le contrôle de la pollution, la gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des sols, la préservation de la biodiversité terrestre et aquatique, les transports propres, la gestion durable de l'eau et des eaux usées, l'adaptation au changement climatique, l'économie circulaire et/ou les projets éco-efficaces, ainsi que les bâtiments écologiques.
- Obligations sociales : financer des projets qui visent directement à traiter ou atténuer une question sociale spécifique et/ou à obtenir des résultats sociaux positifs, en particulier, mais pas uniquement, pour une ou plusieurs populations cibles. Les catégories de projets sociaux incluent la fourniture et/ou la promotion d'infrastructures de base abordables, l'accès à des services essentiels, des logements abordables, la génération d'emplois, la sécurité alimentaire ou l'avancement et l'autonomisation socioéconomiques.
- Obligations « durabilité » : instrument obligataire dont le produit sera uniquement affecté au financement ou au refinancement d'une combinaison de projets écologiques et sociaux.

- Obligations liées au développement durable : instrument obligataire dont les caractéristiques financières et/ou structurelles (c.-à-d. le coupon, l'échéance, le montant à rembourser) peuvent varier selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs de durabilité/environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance (ESG) prédéterminés dans un délai prédéfini.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

Investissements gérés par des asset managers tiers

Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI)

Cette méthode consiste en une valeur binaire en fonction du statut de signataire UN PRI des asset managers.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

Classification SFDR

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) vise à améliorer la publication d'informations en matière de durabilité en imposant des exigences aux acteurs des marchés financiers ainsi qu'aux produits financiers. Le règlement exigera 1) l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement des acteurs des marchés financiers et la transparence concernant les produits qui visent un investissement durable, et 2) la mise à jour de la documentation des produits, y compris les prospectus, les sites Web et le matériel marketing ad hoc.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

8. Sources et traitement des données

Ce produit utilise les sources de données suivantes pour :

- Exclusions : Sustainalytics Global Access, Morningstar Direct, Bloomberg
- Pacte mondial des Nations Unies et Principes directeurs mondiaux de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : Morningstar Direct
- Investissements en obligations ESG : Bloomberg
- Politique de réduction du carbone des entreprises : Bloomberg, SBTi
- Statut relatif à la liberté du pays : The Freedom House
- Hypothèques : Merius
- Certification des bâtiments écoénergétiques : BREEAM et autres labels.
- Asset Managers externes : UN PRI et BREEAM

La qualité des données de chaque fournisseur est analysée au cours des évaluations de diligence raisonnable, qui comprennent l'analyse de la méthodologie des données et l'évaluation de la couverture.

Le traitement des données prend différentes formes : grâce aux solutions propriétaires proposées par les fournisseurs de données ainsi qu'aux solutions basées sur Microsoft Excel. Dans la mesure du possible, l'acquisition des données est automatisée par l'intermédiaire de liens directs avec la base de données de chaque outil afin d'éviter les risques opérationnels ou les interventions humaines inutiles.

L'évaluation de la proportion de données provenant des fournisseurs estimées reste un défi en raison de métadonnées insuffisantes. La quantité de données déclarées est actuellement très limitée dans l'ensemble et ne s'applique souvent qu'à l'alignement de la taxonomie et aux données relatives à l'impact négatif principal (PAI). Ce produit n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne tient pas compte, à ce stade, de l'impact négatif principal. Il est donc estimé que, à ce stade, la plupart des données utilisées pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales sont estimées.

9. Limites aux méthodes et aux données

Les limitations relatives aux méthodes et données mentionnées dans les paragraphes ci-dessus comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Disponibilité des données : capacité limitée de nos fournisseurs de données à mesurer ou rapporter des entreprises investies en raison de l'absence de divulgation de la part de l'entreprise. Nous ne nous attendons pas à ce que le paysage des rapports d'entreprise change de manière significative avant l'introduction prévue en 2025 de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.
- Qualité des données : erreur humaine dans la fourniture des données, couverture limitée et différentes périodes de reporting.
- Comparabilité des données : les méthodologies propres aux fournisseurs de données divergent et évoluent encore, tout comme la législation européenne.

Il est attendu que nos fournisseurs de données soient en mesure d'améliorer la qualité des données et de stabiliser les méthodologies au fil du temps et d'atténuer certaines des limitations mentionnées ci-dessus.

Ces limitations ont le plus grand impact sur l'alignement de la taxonomie et les données relatives à l'impact négatif principal. Ce produit n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne tient pas compte, à ce stade, de l'impact négatif principal. Nos objectifs environnementaux et sociaux sont liés à des indicateurs plus matures. La divulgation et les méthodologies sont plus avancées dans ces domaines et nous pouvons donc évaluer une grande partie de l'univers d'investissement pour pouvoir effectuer des filtres et des exclusions.

10. Diligence raisonnable

Avant d'investir, dans le cadre de la politique ESG standard, les équipes d'investissement assument la responsabilité de mener une diligence raisonnable approfondie en évaluant les facteurs ESG et en intégrant cette analyse dans leurs jugements d'investissement. Cette diligence raisonnable comprend une panoplie de questions relatives aux indicateurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance généraux, ainsi que des données relatives aux exclusions et aux controverses. Elles fournissent donc une base permettant d'évaluer les opportunités et les risques potentiels en matière de durabilité. Ces évaluations sont réalisées en tirant parti de l'expertise étendue et approfondie de nos différents fournisseurs de recherche ESG. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans la section « Stratégie d'investissement ».

En outre, les membres de l'équipe responsables de la durabilité assistent régulièrement à des conférences et à des événements de réseautage ESG, ce qui permet aux équipes d'échanger des informations ESG avec d'autres acteurs du marché.

Le Comité de développement durable se réunit régulièrement pour veiller à ce que les critères ESG soient pris en compte tout au long des activités d'investissement, de la diligence raisonnable au suivi et à l'engagement. La diligence raisonnable ESG effectuée est soumise au contrôle du comité concernant la mise en œuvre et la conformité permanente à la politique ESG interne ainsi qu'aux lois européennes externes.

11. Politiques d'engagement

P&V occupe une position unique pour favoriser la durabilité et mettre en œuvre des principes d'investissement responsable afin de générer des rendements positifs pour la société grâce à une propriété active. Les équipes d'investissement chercheront à s'engager auprès des sociétés sur les questions ESG en vue d'influencer positivement leur comportement. Lorsque le processus n'implique pas de sociétés et/ou d'actions, le Gestionnaire de portefeuille a d'autres considérations qui sont jugées comme pertinentes pour la catégorie d'actifs.

L'engagement avec les entreprises sur divers sujets liés à la durabilité se fait par écrit auprès des membres principaux de la direction de l'entreprise qui expriment leur préoccupation et demandent qu'elle soit traitée. L'objectif est d'entamer un dialogue avec le responsable du développement durable par l'intermédiaire d'e-mails et de conversations téléphoniques afin de clarifier notre position, personnaliser l'engagement et plaider pour un changement. Cela inclut des propositions qui affectent :

- la composition, la taille, l'indépendance, le choix, la révocation et la rétribution du conseil d'administration et des membres des comités ;
- nomination, rétribution et quittance des commissaires aux comptes ; adoption de nouveaux statuts ;
- approbation de la responsabilité du directeur/de l'administrateur et indemnisation ;
- débat sur la structure de gouvernance d'entreprise de l'entreprise ;
- réorganisations et restructurations ; fusions et acquisitions ;
- diversité du conseil ;
- engagements en matière de réduction des émissions de carbone ;
- sujets de controverse ;
- suppression progressive des activités.

Les activités d'engagement sont dirigées par le Comité de développement durable et menées par les équipes d'investissement respectives.